

3- Un agent stagiaire peut-il bénéficier d'une mutation?

Ecris par SAMOT Max

Jeudi, 10 Janvier 2019 08:55 - dernière révision Mardi, 05 Février 2019

Le **Fonctionnaire stagiaire est nommé pour une durée d'un an**, pour occuper les fonctions liées à un emploi du grade où il a vocation à être titularisé.

Seuls les Fonctionnaires titulaires peuvent bénéficier d'une mutation, les Fonctionnaires stagiaires en sont donc exclus.